

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

MÉTHODES DE TRAVAIL APPLIQUÉES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

| |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>CODE : 97 11 12 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 30 janvier 2018,
sur avis conforme du Conseil général**

METHODES DE TRAVAIL APPLIQUEES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

En vue de le soutenir dans son parcours d'apprentissage et professionnel, cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'initier aux méthodes de traitement de l'information ;
- ◆ de rechercher et dégager des informations pertinentes ;
- ◆ d'identifier un objectif ;
- ◆ d'élaborer une démarche structurée en vue de l'atteindre ;
- ◆ de réaliser une présentation.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

A partir d'une situation issue de la vie professionnelle, en lien avec des activités ou acquis à développer dans le cadre de leur formation, dans le respect des règles et usages de la langue française,

- ◆ de l'analyser en identifiant et utilisant des ressources disponibles ;
- ◆ de déterminer le problème à résoudre ;
- ◆ d'élaborer et de structurer la démarche à mettre en œuvre pour le résoudre ;
- ◆ de présenter le résultat de son travail.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de qualité du support utilisé,
- ◆ le degré de pertinence de la solution proposée.

4. PROGRAMME

A partir de situations issues de la vie professionnelle, en lien avec des activités ou acquis à développer dans des unités d'enseignement constitutives de la section, dans le respect des règles et usages de la langue française,

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier et de consulter des sources de données externes (bibliothèques, librairies scientifiques, personnes ressources, documents techniques ...) pour extraire des informations, données utiles à la résolution d'une situation professionnelle ;
- ◆ d'exploiter les données recueillies (textes, tableaux, graphiques, schémas, dessins...) pour en extraire des informations pertinentes en :
 - ◆ formulant des questions de clarification,
 - ◆ établissant des liens,
 - ◆ mettant à jour l'implicite (lecture active) ;
- ◆ de prendre des notes et d'en structurer le contenu en sélectionnant les idées clés :
- ◆ de produire schémas, tableaux, dessins, graphiques qui structurent et rendent visuelles des données abstraites en :
 - ◆ comprenant un schéma donné (le traduire en mots),
 - ◆ sélectionnant un type de schéma en fonction des besoins ;
 - ◆ construisant un schéma en tenant compte des mécanismes de la perception visuelle (exemple : disposition dans l'espace, formes, couleurs) ;

- ◆ d'analyser une situation, notamment en :
 - ◆ décomposant une question complexe en sous-questions,
 - ◆ ciblant avec précision l'objet de la question (sélection stricte des concepts concernés),
 - ◆ identifiant les ressources à mettre en œuvre ;
- ◆ de résoudre une situation selon une démarche structurée : élaborer un plan d'action menant à la solution recherchée, formuler des modes opératoires en :
 - ◆ délimitant, définissant la nature du problème,
 - ◆ réalisant un plan de gestion de temps,
 - ◆ dégageant et clarifiant les données,
 - ◆ précisant la nature de la solution à trouver,
 - ◆ inventoriant l'information disponible (concepts, formules, lois, procédés ou techniques nécessaires à la résolution),
 - ◆ établissant une ou plusieurs marches à suivre et en la (les) schématisant,
 - ◆ décomposant une tâche complexe en tâches simples,
 - ◆ établissant un (des) ordre(s) logique(s) pour l'accomplissement de ces tâches simples en vue d'atteindre le but recherché,
 - ◆ résolvant concrètement la situation en appliquant la démarche choisie,
 - ◆ évaluant la pertinence de la démarche suivie ;
- ◆ de préparer et réaliser une présentation orale ;
- ◆ de sélectionner ou réaliser un ou plusieurs supports visuels pour illustrer sa présentation.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser des groupes de plus de 18 étudiants.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination des cours | <u>Classement des cours</u> | <u>Co de U</u> | <u>Nombre de périodes</u> |
|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| Méthodes de travail appliquées | CT | S | 32 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 8 |
| Total des périodes | | | 40 |

